

### A retenir

OLIVIER	Mouche de l'olive	Risque d'attaque
CHATAIGNIER	Pourriture noire	Risque de contamination des fruits

## OLIVIER

### Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Globalement, le nombre de mouches capturées dans les pièges à phéromone et les pièges alimentaires est en augmentation. La 3<sup>e</sup> génération estivale est en vol quasiment partout. La 4<sup>e</sup> génération est également en vol dans la zone littorale et la plaine. Les températures et les pluies actuelles sont favorables à l'activité de la mouche.

Il faut observer chez vous et en détail (une loupe est utile) ces piqûres pour s'assurer qu'il s'agit bien de piqûres de mouche :



Piqûre de ponte de mouche de l'olive  
Photo AFIDOL



Grossissement piqûre de  
ponte de mouche de l'olive  
Photo AFIDOL



#### Directeur de publication

Denis Carretier  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Occitanie - BP 22107  
31321 Castanet Tolosan  
05.61.75.26.00

#### Comité de validation

AFIDOL, Chambres d'agri-  
culture de l'Hérault, des  
Pyrénées-Orientales, du  
Gard, SudExpé, Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie, DRAAF Occita-  
nie

#### Crédit photos

Groupe Chambre

En soulevant délicatement, avec un cutter, l'épiderme de l'olive à l'endroit de la piqûre de ponte, l'œuf de la mouche apparaît (0,5 mm de long).



Lorsque l'œuf a éclos, une galerie épaisse comme un cheveu est creusée dans la pulpe depuis le lieu de ponte par la jeune larve.

Lorsque la larve a terminé son développement, elle creuse un trou de sortie avant d'entamer sa transformation en puppe puis en mouche.



Photo CTO - Christian Pinatel

En l'absence d'œuf ou de larve, les piqûres de ponte peuvent rendre compte de l'activité des mouches mais ne doivent pas être prises en compte pour déterminer le seuil de risque.

Le suivi du réseau de piégeage des mouches est possible sur :

<http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

### Situation actuelle

**Aude** : les dégâts sur parcelles non protégées atteignent 70 % d'olives sur les arbres avec des trous de sortie sur la variété Lucques. Dans les vergers protégés, les dégâts restent globalement inférieurs à 4% d'olives avec des trous de sortie.

**Gard-Hérault** : le nombre de mouches capturées est globalement en augmentation. Les dégâts restent stables. Le taux de piqûres vives reste inférieur à 3% d'olives.

**Pyrénées-Orientales** : le nombre de mouches capturées est globalement en augmentation. Les dégâts restent stables. Le taux de piqûres vives reste inférieur à 3% d'olives en verger protégé.

### Evaluation du risque

Les olives fripées ne sont pas attractives pour la mouche de l'olive qui n'y pond pas. Le risque est avéré lorsque des piqûres sont observées et que les olives contiennent un œuf ou une larve.

**Le taux acceptable de dégâts est variable selon la destination finale des olives.**

(% d'olives piquées avec larve)	Olive de table	Huile
actuellement	1,5 à 2,0 %	5 à 7 %

Nous vous invitons à observer la situation dans vos oliveraies, c'est-à-dire à suivre l'évolution de la population de mouche et à effectuer des comptages réguliers du nombre d'olives piquées avec ou sans développement larvaire.

### Protocole d'observation de la mouche de l'olive

Quand	Comment	Observations
1 fois/semaine	200 fruits (10 fruits sur 20 arbres)	- Nombre olives piquées avec larve - Nombre olives piquées sans larve - Nombre olives piquées avec trou de sortie

Nous vous recommandons de maintenir le suivi du vol des mouches dans votre parcelle afin d'évaluer le niveau de risque, à l'aide, par exemple, des bouteilles utilisées dans le cadre du piégeage massif (voir ci-dessous).

### [Les conditions climatiques restent favorables au développement de la mouche de l'olive.](#)

Selon la destination finale de vos olives et les conditions agro-climatiques de vos vergers, **il est important de s'assurer d'avoir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour.**

Vous pouvez choisir la **stratégie de «récolte précoce»** qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt.

Si vous choisissez maintenant cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez récolter vos olives avant la mi-novembre.

**Renseignez-vous auprès de votre moulinier avant toute décision de récolte, car l'impact de la date de récolte sur le rendement et le goût de l'huile est très important et varie selon les variétés et les zones de production.**

Le principe de la stratégie de « récolte précoce » est le suivant : en cas de piqûres de ponte aujourd'hui, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile causés par la larve n'auront pas le temps de se manifester si vous récoltez avant l'apparition du trou de sortie de l'adulte, et la qualité de l'huile restera irréprochable. Pour que des défauts apparaissent dans l'huile, le délai nécessaire est actuellement d'environ 5 semaines après la ponte. Les traitements insecticides sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ce délai.

#### **Prévention et prophylaxie**

Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges selon les informations que vous trouverez ici : <http://afidol.org/piagemouche>



De façon préventive, il est également possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : le silicate d'aluminium (dont le kaolin), le spinosad avec appât, et certains pièges à insectes. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-394/telechargement>

#### **Dalmanicose (*Camarosporium dalmaticum*)**

Son développement est fortement corrélé avec des piqûres d'insectes.

#### **Situation actuelle**

Symptômes stationnaires. Chute d'olives touchées par la Dalmanicose dans l'Hérault et le Gard.



Olives touchées par la Dalmanicose (AFIDOL)

#### **Evaluation du risque**

Risque plus élevé dans les parcelles sensibles, irriguées et non protégées contre la mouche de l'olive.

#### **Prévention et prophylaxie**

Posséder une méthode de lutte efficace contre la mouche de l'olive.

## Œil de paon (*Fusicladium oleagineum*)

### Situation actuelle

Globalement la situation est saine.

### Evaluation du risque

Sur certaines parcelles attaquées au printemps dernier, l'inoculum est élevé (observations de taches sur feuilles). Il pourrait entraîner des contaminations après les pluies.

#### Prévention et prophylaxie

Etant donné les conditions humides actuelles, il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre l'œil de paon afin de limiter son expansion.

## Pyrale du jasmin (*Margaronia unionalis*)

### Situation actuelle

Observation des dégâts dans quelques parcelles de la Région.

### Evaluation du risque

La larve s'alimente des feuilles et des fruits. La perte foliaire engendrée sur des oliviers adultes n'impacte pas le développement de l'arbre. En revanche, l'attaque peut être préjudiciable sur jeunes plants, voire sur fruits.

Nous vous invitons à observer la situation dans votre oliveraie, car le niveau de dégâts est très variable d'une parcelle à l'autre.

Aucune intervention phytosanitaire n'est utile en ce moment. Il faudra redoubler de vigilance en mars-avril prochains.



**Attaque de pyrales du jasmin sur olivier (AFIDOL)**

# CHATAIGNIER

## Récoltes en cours

La récolte des variétés précoces se termine et la qualité sanitaire est médiocre (vers et pourritures blanches surtout). Le calibre est légèrement supérieur à celui des années 2016 et 2017. La parcelle de référence de Bouche de Bétizac à Lasalle atteignait 72% de fruits attaqués par le carpocapse fin septembre.

La variété Marigoule est cours de chute des fruits.

Les tout premiers fruits des variétés de saison comme Marron d'Olargues, Pellegrine commencent à tomber et les pluies en cours et à venir devraient accélérer le phénomène.

## Carpocapse du châtaignier (*Cydia splendana*)

Le vol est quasi-terminé. Les pièges à phéromones ont capturé entre 0 et 3 papillons selon les parcelles, cette dernière semaine.

### Evaluation du risque

Le risque d'attaque est terminé.

## Marigoule

Récolte en cours. Au 1<sup>er</sup> octobre, les parcelles de référence de Cognac ont 47 % de fruits attaquées par le carpocapse, celle de Lasalle atteint 61 % et celle de Lamalou 25 %.



## Variété de saison

### Pellegrine

Les taux d'attaques atteignent 13 % le 8 octobre sur les parcelles de référence de Lasalle et Branoux les Taillades. Sur cette dernière parcelle, le calibre est correct, équivalent à celui de l'année 2015.

### Marron d'Olargues

Dans la parcelle de référence de Lamalou, le 8 octobre, les attaques de carpocapses dans les fruits s'élèvent à 13 %.

## Tordeuse précoce des châtaignes (*Pammene fasciana*)



Le vol se termine : 1 capture par piège cette semaine.

Dans la parcelle de référence de Cognac (variété Marigoule) qui est attaquée depuis 3-4 ans par ce ravageur, 48 % des bogues ont été visitées par la tordeuse le 1<sup>er</sup> octobre, mais seulement 26 % des « amandes ».

Sur la parcelle de référence de Pellegrine à Lasalle (variété Marigoule), au 8 octobre, 10 % des bogues sont atteintes et 1 % des « amandes » et dans celle de Pellegrine à Branoux 16 % des bogues.

Pas d'attaque significative de tordeuse dans les 2 parcelles de référence des hauts cantons de l'Hérault à Lamalou.

## Pourriture noire de la châtaigne



Apothécie sur châtaigne de l'année précédente, atteinte par la pourriture noire

La pourriture noire des châtaignes est un champignon (*Ciboria bastschiana*) disséminé par les spores situées sur les apothécies qui « poussent » sur les châtaignes noires de l'année précédente (momies), quand le temps est frais et pluvieux...

Des variétés comme Marron d'Olargues, Dauphine, Comballe y sont particulièrement sensibles.

### Evaluation du risque

Compte tenu des conditions météorologiques jusqu'au 9 octobre, et des prévisions pour la semaine prochaine, le modèle de prévision prévoit l'apparition d'apothécies le 10-11 octobre à Mandagout (30) et Olargues (34).

Ces apothécies vont libérer des spores qui vont contaminer les fruits tombés au sol ou dans les bogues ouvertes. Les symptômes n'apparaissent pas aussitôt mais le fruit est contaminé. D'après le modèle de prévision, les premiers symptômes dans les fruits devraient apparaître vers le 19 octobre à Mandagout et le 23 octobre à Olargues.

### Prévention et prophylaxie

La seule façon efficace de bloquer l'apparition de ces symptômes est de tremper au moins 6 jours les fruits dans l'eau, avant l'apparition des symptômes. On observe un petit effet dès 3 jours de trempage. Pour tuer aussi les vers, 9 jours de trempage sont nécessaires.

Ce trempage doit être absolument suivi d'un ressuyage soigné de façon à ce que les fruits retrouvent leur taux d'humidité d'avant le trempage. Après ce ressuyage, conserver les fruits en chambre froide (0°C à 90% HR).

Pour davantage de précisions sur les techniques de trempage et ressuyage, contactez votre service technique : J-M Thevier 06 74 45 02 05 ou A. Boutitie 06 08 33 92 27.

La conservation en atmosphère modifiée freine l'apparition des symptômes de pourriture noire mais ne les bloque pas définitivement. Une fois les fruits sortis de l'atmosphère modifiée, les symptômes continuent à évoluer.

### Autres pourritures (*Phomopsis endogena*, *Gnomoniopsis castanae*,...)

D'autres types de pourritures sont observés à la récolte, notamment des symptômes « blanc crayeux » ou bruns. On observe de tels symptômes après des étés chauds. Ces champignons présents sur toutes les parties de l'arbre peuvent contaminer le fruit dès la floraison. Malheureusement, le trempage dans l'eau froide pendant 6-9 jours ne bloque pas aussi efficacement ces symptômes que ceux de la pourriture noire.

### Maladie de l'encre (*Phytophthora cinamomi*)

L'extension des foyers de mortalité occasionnée par ce champignon est importante lors des années sèches : le champignon se développe dans les systèmes racinaires les années humides et les dégâts occasionnés se voient les années sèches. Si vous repérez des parcelles en train de sécher, avec des symptômes de dessèchement qui commencent par la cime, et des arbres qui ne rejettent pas au pied, **contactez :**

**Jean Michel THEVIER : 06 74 45 02 05 ou Anne BOUTITIE : 06 08 33 92 27**

## ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
  2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
  3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
  4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
  5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**
- Pour en savoir plus** : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.**

**La CRA Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.**